

Fondée par
Henry Solus
Professeur honoraire
à la Faculté de droit
et des sciences
économiques de Paris

BIBLIOTHÈQUE
DE DROIT
PRIVÉ
TOME 343

Dirigée par
Jacques Ghestin
Professeur émérite
de l'Université de Paris I
(Panthéon-Sorbonne)

LE CONTRAT MORAL

Stéphane Darmaisin

Préface de
Bernard Teyssié

L.G.D.J

Delta

Fondée par
Henry Solus
Professeur honoraire
à la Faculté de droit
et des sciences
économiques de Paris

BIBLIOTHÈQUE
DE DROIT
PRIVÉ
TOME 343

Dirigée par
Jacques Ghestin
Professeur émérite
de l'Université de Paris I
(Panthéon-Sorbonne)

DR 671

SOMMAIRE

LE CONTRAT MORAL

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE - LA DIALECTIQUE DU CONTRAT MORAL

Titre I - IDENTIFICATION DES
DU CONTRAT MORAL **Stéphane Darmaisin**

Lauréat de la Faculté de droit de Montpellier I
Maître de conférences à la Faculté de Montpellier I

Chapitre I - Le contrat moral déduit
de l'existence d'un ordre moral

Chapitre II - Le contrat moral déduit
de la force de la loi morale

Préface de

Titre II - IDENTIFICATION
PAR RÉFÉRENCE **Bernard Teyssie**

Président de l'Université de Paris II (Panthéon-Assas)

Chapitre I - Dialectique du lien contractuel
en l'absence d'intervention des parties

Chapitre II - Dialectique du lien contractuel
renforcé par l'intervention des parties



SECONDE PARTIE - LA DIALECTIQUE DU CONTRAT MORAL

Titre I - LES APPORTS DU CONCEPT DE CONTRAT MORAL

Chapitre I - Contrat moral et responsabilité civile

Chapitre II - Le contrat moral support
de l'engagement unilatéral

Titre II - LA MISE EN ŒUVRE
DE CONTRAT MORAL



Chapitre I - Contrat moral et responsabilité civile

CONCLUSION

Editions DELTA 2000
Diffusion: Librairie LE POINT, Jaber-el-Mata, Liban
Tél: 00961-1-888082 Fax: 00961-4-411159



SOMMAIRE

PRÉFACE

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE – LA DIALECTIQUE DU CONTRAT MORAL

Titre I – IDENTIFICATION DES FORCES CRÉATRICES DU CONTRAT MORAL

Chapitre I – Le contrat moral déduit
de l'existence d'un ordre moral

Chapitre II – Le contrat moral déduit
de la force de la loi morale

Titre II – IDENTIFICATION DU CONTRAT MORAL PAR RÉFÉRENCE À LA DIATOMIE DU LIEN CONTRACTUEL

Chapitre I – Diatomie du lien contractuel
en l'absence d'intervention des parties

Chapitre II – Diatomie du lien contractuel
renforcée par l'intervention des parties

SECONDE PARTIE – LA SYSTÉMIQUE DU CONTRAT MORAL

Titre I – LES APPORTS DU CONCEPT DE CONTRAT MORAL

Chapitre I – Contrat moral et responsabilité civile

Chapitre II – Le contrat moral support
de l'engagement unilatéral

Titre II – LA MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT DE CONTRAT MORAL

Chapitre I – Contrat moral et relations d'affaires

Chapitre II – Contrat moral et relations de travail

CONCLUSION

Fondée par
Henry Solus
Professeur honoraire
à la Faculté de droit
et des sciences
économiques de Paris

BIBLIOTHÈQUE
DE DROIT
PRIVÉ
TOME 343

Dirigée par
Jacques Ghestin
Professeur émérite
de l'Université de Paris I
(Panthéon-Sorbonne)

La résurgence des notions de bonne foi, d'équité ou d'abus de droit, l'émergence de celles de proportionnalité, de fraternité contractuelle, témoignent d'un véritable renouveau de la philosophie contractuelle. Le droit des obligations n'est pourtant pas toujours adapté pour appréhender ce phénomène : faute de reconnaître explicitement les liens qu'il noue avec la règle morale, il est condamné à intégrer cette dimension par touches successives, sans disposer d'outils lui permettant de parvenir à cette fin. Le résultat n'est pas nécessairement satisfaisant car du souhait de protection naissent paradoxalement incertitude et insécurité juridiques.

Après avoir défini les bases d'une morale objective et donc accessible au champ juridique, l'auteur propose de recourir à la notion de contrat moral pour appréhender le phénomène moral dans le droit des obligations. Né du postulat selon lequel coexistent des obligations « structurelles » et des obligations « morales » au sein de tout contrat, il constitue une proposition de lecture du droit des obligations. Son autonomie par rapport aux obligations « structurelles » conduit Stéphane Darmaisin à s'interroger sur son régime juridique et à envisager sous un autre éclairage plusieurs mécanismes contractuels classiques.

Présent dans toute relation contractuelle, le contrat moral souligne la vigueur des obligations morales qui transcendent la vie juridique tout en présentant des vertus pédagogiques à l'égard des parties. Activé par le jeu de chartes d'éthique, de codes de déontologie ou, au contraire, entendu implicitement, le contrat moral permet, notamment dans les relations d'affaires, de densifier le lien contractuel en l'assortissant de garanties dont la force obligatoire découle de la seule notion de réciprocité : c'est parce qu'un contractant souhaite que son partenaire respecte le contrat moral qu'il en fera autant.

Stéphane Darmaisin est maître de conférences à la Faculté de droit de Montpellier I.



Prix Spécial
Pour Arabes 128 FF

Prix : 290 F
44,21 €